Rapports 2014 sur les droits de l'homme - Introduction

Le premier dimanche du mois d'août, des éléments de l'organisation terroriste dite **État islamique en Irak et au Levant (EIIL)** sont descendus sur des villes et des villages traditionnellement habitées par des populations yézidies, l'une des nombreuses petites minorités ethno-religieuses vivant depuis des siècles dans les diverses régions de l'Irak et du Levant. Ils ont attaqué et tué des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants sans autre raison que leur appartenance religieuse ; certains ont été tués par balles, atteints dans le dos alors qu'ils tentaient de s'enfuir, d'autres, enterrés vivants. Des centaines de femmes ont été enlevées et réduites à l'esclavage sexuel. On a découvert plus tard des fosses communes contenant les corps de nombreuses victimes. Les personnes qui avaient échappé à la tuerie ont entrepris à pied un exode d'une semaine qui les a menées jusqu'à un sommet montagneux désolé du nord-ouest de l'Irak, le mont Sinjar. Sans défense, sans nourriture et sans eau, assiégés par l'EIIL, les survivants de la communauté yézidie ont subi de terribles atrocités et ce que le président Obama a qualifié d'« acte de génocide potentiel ». Les forces kurdes, appuyées par des frappes aériennes des États-Unis, ont ouvert à ces survivants un couloir par lequel ils ont pu s'échapper. L'EIIL, dans son avancée sur les territoires de l'Irak et de la Syrie, a fait d'autres victimes : chrétiens, Turkmènes, Shabaks, chiites et sunnites, auxquelles l'organisation renaissante s'est attaquée conformément aux principes meurtriers de son idéologie et en appliquant les pratiques les plus terrifiantes de la guerre et de la conquête médiévales.

Bien que nos rapports continuent de se concentrer sur le comportement des gouvernements, qui ont pour responsabilité de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales sur leurs territoires, l'année 2014 restera marquée dans notre mémoire par les atrocités commises par des acteurs non étatiques. **La brutalité de ces acteurs est l'une des tendances manifestes consignées dans les *Rapports 2014 sur les pratiques des pays en matière de droits de l'homme.***

Des organisations terroristes telles que **l'EIIL**, **al-Qaïda dans la péninsule Arabique (AQPA), al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), Boko Haram, al-Shabaab, Jabhat al-Nousra** et d'autres ont commis des atteintes aux droits de l'homme et des violations du droit humanitaire international à l'encontre de non-combattants innocents. Ils ont fréquemment cherché à éliminer ceux qui n'adhèrent pas à leurs vues extrémistes, y inclus d'autres musulmans sunnites. Certains gouvernements ont commis en ripostant d'autres violations et abus, et ces réactions à l'extrémisme violent ont souvent miné les efforts visant à le circonscrire.

En **Syrie,** les forces de sécurité gouvernementales et les milices affiliées ont commis des massacres, bombardé des quartiers civils, infligé des mauvais traitements à des prisonniers et employé le viol comme arme de guerre. **L'EIIL** et **al-Nousra** ont tiré parti du chaos régnant dans le pays pour se présenter comme les meilleurs défenseurs disponibles face aux atrocités du régime Assad, tout en commettant eux-mêmes des exactions analogues, notamment des massacres, bombardements, exécutions sommaires et déplacements forcés fondés sur des critères identitaires sectaires. Dans l'est du pays, dans les provinces de Raqqa et de Deir al-Zour, l'EIIL a commis des atrocités de masse, exécutant notamment pas moins de 900 membres de la tribu al-Sheitaat du Deir al-Zour. Le groupe terroriste a lapidé des femmes et des hommes accusés d'adultère, crucifié des civils, imposé des mariages forcés, violé des filles et des femmes enlevées pour être réduites en esclavage sexuel, décapité des journalistes et des travailleurs humanitaires, et diffusé des vidéos de ces crimes sur les médias sociaux.

En **Irak,** de façon systématique et largement répandue, **l'EIIL** a attaqué des personnes sur la base de leur religion ou de leur appartenance ethnique, violé des femmes et des enfants et recruté des enfants soldats, tandis que des milites et des volontaires chiites des comités de mobilisation populaire commettaient des violences et des actes criminels. La corruption généralisée et l'incapacité du gouvernement à réprimer les actions abusives des forces de sécurité et des milices ont amené la population à se méfier des autorités. Le premier ministre Abadi s'est toutefois engagé à faire face à ces problèmes.

Au **Nigeria**, les attaques de **Boko Haram** ont coûté la vie à plus de 4 000 civils au cours de la seule année 2014 et causé le déplacement de dizaines de milliers de personnes. En avril, des membres du groupe ont enlevé 273 filles du Lycée d'État de Chibok et l'on était toujours sans nouvelles de la plupart d'entre elles à la fin de l'année. Boko Haram a également étendu son rayon d'action hors du Nigeria pour commettre des attentats meurtriers et des enlèvements au **Cameroun** voisin. Les partenaires régionaux et internationaux se sont mobilisés pour riposter, mais la forte corruption au sein des forces armées nigérianes et les piètres antécédents des services de sécurité nigérian en matière de droits de l'homme ont miné les efforts de lutte contre le groupe terroriste et en ont réduit l'efficacité.

En **Somalie** et au **Kenya**, tout au long de l'année le groupe terroriste **al-Shabaab** a poursuivi ses attaques qui ont fait de nombreux morts parmi les populations civiles. En décembre, **les talibans pakistanais** se sont rendus coupables de la pire atrocité

commise au Pakistan depuis une décennie, en tuant 132 enfants dans une école, parfois de sang-froid. Au **Soudan du Sud**, les forces gouvernementales et celles de l'opposition ont employé, estime-t-on, 10 000 enfants pour perpétuer le conflit interne du pays, qui a déplacé plus de 1,5 million de personnes.

Au **Yémen**, A**QPA** s'est attaqué aux civils en les enlevant pour les rançonner et a continué ses attentats suicides à la bombe contre la population, faisant de nombreux morts. En **Algérie**, les attentats d'**AQMI** ont coûté la vie à des civils innocents.

Par ailleurs, les États à régime autoritaire ont continué de recourir à la violence ou à des lois régressives pour museler les dissidents intérieurs, parfois au nom de la lutte contre le terrorisme ou les menaces étrangères.

Les antécédents de la **République populaire démocratique de Corée** en matière de droits de l'homme sont toujours parmi les pires au monde et la situation des droits de l'homme dans ce pays a fait l'objet d'une attention particulière cette année. Un rapport publié en février par une commission d'enquête des Nations Unies a conclu que des violations graves, systématiques et largement répandues des droits de l'homme avaient été commises, et continuaient de l'être, par le gouvernement, ses institutions et ses représentants officiels. Le rapport signale par ailleurs que ces violations constituaient, dans de nombreux cas, des crimes contre l'humanité. Des transfuges ont continué de signaler des pratiques telles que les exécutions publiques, les disparitions, les arrestations et les détentions arbitraires et les tortures, et il a été fait état de sanctions sévères infligées à des réfugiés rapatriés.

Le système politique de la **Russie** se fait de plus en plus autoritaire et le gouvernement a institué toute une gamme de nouvelles mesures visant à réprimer la dissension sur le territoire national. Les autorités ont adopté de nouvelles lois répressives et appliqué la législation en vigueur de manière sélective et systématique pour harceler et poursuivre en justice des organisations non gouvernementales (ONG), des organes de presse et d'autres voix indépendantes. Les fortes pressions exercées par le gouvernement sur les médias indépendants ont limité la couverture de nombreux problèmes, en particulier la situation en Ukraine, les questions touchant aux LGBT et à l'environnement, ainsi que les critiques des dirigeants locaux ou fédéraux, de même que le traitement de sujets sécessionnistes ou fédéralistes.

En mars, les **forces armées russes** ont occupé et tenté d'annexer la péninsule de Crimée, territoire ukrainien. Les autorités d'occupation russes ont persécuté les membres de la communauté tatare et de certaines minorités religieuses, ainsi que d'autres personnes opposées à l'occupation, contraignant dans de nombreux cas les personnes ciblées à quitter la péninsule. Dans l'est de l'**Ukraine,** les forces russes et les séparatistes soutenus par la Russie ont effectué des tirs d'artillerie sur des zones urbaines et commis de nombreuses autres graves violations des droits de l'homme, y inclus des assassinats et des enlèvements. Plus d'un million de personnes ont été forcées de quitter la région.

En **Arabie saoudite**, les autorités ont traduit en justice devant des tribunaux spécialisés plusieurs militants des droits de l'homme en tant que terroristes présumés, exécuté une personne condamnée pour « sorcellerie », gravement restreint l'exercice de la liberté de religion et continué de limiter les possibilités offertes aux femmes par le biais du système de tutelle ainsi que par l'interdiction pour celles-ci de conduire un véhicule automobile.

L'Iran a continué de restreindre considérablement les libertés civiles, notamment les libertés d'assemblée, de parole, de religion et de la presse. Il se classe au deuxième rang mondial par le nombre de ressortissants exécutés après des procédures judiciaires qui, souvent, ne se conformaient pas à ses propres garanties constitutionnelles de procédure régulière ou aux normes juridiques internationales.

Parallèlement à la rigueur croissante avec laquelle les gouvernements autoritaires réduisent la liberté d'expression par des actions répressives, notamment par le recours aux nouveaux médias, la société civile émerge en tant qu'acteur de plus en plus puissant sur la scène internationale, sous l'effet de l'accès croissant aux nouveaux médias et de l'information croissante de la population dans tous les pays. **Le rôle unique de la technologie dans la lutte contre les violations des droits de l'homme ainsi que dans la commission de ces violations est une autre tendance que les rapports 2014 sur les droits de l'homme mettent en évidence.**

Cette année, des gouvernements autoritaires ont appliqué plusieurs moyens visant ostensiblement à contrôler l'usage de l'internet sur le territoire national. En 2014, selon un récent rapport de Freedom House, 41 pays ont proposé ou adopté des lois ou des règlements en vue de sanctionner ou de limiter l'expression en ligne. Au **Belarus**, Alyaksandr Lukashenka a promulgué de nouveaux amendements qui resserrent les limites imposées aux médias d'information sur l'internet.

Dans d'autres pays de plus en plus nombreux, plusieurs fois au cours de l'année, les autorités ont de plus en plus souvent bloqué l'accès à divers sites Web, dont des sites de médias sociaux, notamment à Facebook et à YouTube. En **Turquie**, avant les élections locales, les autorités gouvernementales ont bloqué YouTube et Twitter. En **Chine**, le gouvernement a continué de bloquer l'accès à des sites Web prêtant à controverse, tels que ceux discutant de la question de Taiwan ou du Dalaï Lama, et, en décembre, des médias ont signalé que le trafic de Gmail, le plus grand fournisseur de services de courriel du monde, avait été réduit à zéro dans le pays et qu'une multitude d'utilisateurs ne pouvaient plus y accéder. À **Hong Kong**, après les manifestations estudiantines de septembre, certains rapports ont signalé que les autorités de la Chine continentale chargées de la censure auraient bloqué le site d'Instagram, site social de partage de photos. Et en **Équateur**, un cabinet d'avocats se sert des lois de protection du droit d'auteur pour cibler le contenu de sites de médias sociaux critiques des autorités.

Dans de nombreux pays, les militants des droits de l'homme ayant recouru à l'internet pour s'exprimer ont été poursuivis devant les instances criminelles et punis comme terroristes. En **Arabie saoudite**, le Tribunal pénal spécialisé du ministère de l'Intérieur, initialement établi pour juger les terroristes, a statué sur le cas d'un militant, Raif Badawi, qui avait exercé ses droits à la liberté d'expression et de religion via l'internet et l'a condamné à 10 ans de prison et 1 000 coups de fouet. Le 7 juillet, le même tribunal a condamné un autre militant, Waleed Abu al-Khair, à 15 ans de prison. Au **Koweït**, Abdullah Fayrouz a été condamné à 5 ans de prison suivis d'un exil permanent pour « diffamation de l'émir » sur Twitter.

Au V**iet Nam**, les autorités ont continué de réprimer la liberté d'expression pacifique en ligne par des arrestations et des condamnations à motivations politiques de blogueurs ainsi que par des détentions de courte durée, une surveillance illégale, des actes d'intimidation et des confiscations illicites des ordinateurs et des téléphones portables de militants et de membres de leur famille.

En parallèle, plusieurs organisations de la société civile (OSC) plaident avec efficacité en faveur de la protection des droits en ligne et élaborent des technologies qui permettent l'exercice de la liberté d'expression et la dénonciation des atteintes aux droits de l'homme.

Par exemple, des OSC de toute l'Afrique se sont entendues pour rédiger ensembles une Déclaration africaine des droits et libertés de l'internet afin de promouvoir les normes et principes des droits de l'homme en faveur de l'exercice des libertés sur

l'internet sur le continent. En outre, de nouvelles technologies ont été élaborées pour permettre aux citoyens de communiquer et de s'organiser librement. Et de nombreux acteurs non étatiques ont démontré que le problème du discours de haine sur l'internet, sujet de préoccupations légitimes, peut être combattu de manière efficace sans recourir à la censure officielle ou à des restrictions imposées par les autorités. C'est ainsi qu'en **Birmanie**, des groupes de la société civile se sont inquiétés de propos haineux tenus en ligne à l'encontre des musulmans et se sont associés à des dirigeants sociaux et religieux pour riposter par des messages contrant les arguments des auteurs de matériel haineux.

La société civile et les ONG se servent d'images satellites, de vidéos et de technologies d'externalisation ouverte pour recueillir des informations et documenter les atteintes aux droits de l'homme dans les domaines où la sécurité et l'accessibilité présentaient ces dernières années des problèmes pour ce faire. Par exemple, en août 2014, Amnesty International a diffusé une vidéo qui montrait des membres présumés des forces de sécurité égorgeant des détenus et jetant leurs corps dans des fosses communes dans le nord-est du **Nigeria**. L'année dernière, Human Rights Watch et d'autres organisations se sont servies de clips vidéos, d'imagerie satellitaire et de matériels affichés sur les sites de médias sociaux pour documenter les violations des droits de l'homme commises en **Syrie** et dresser des cartes des mouvements de l'**EIIL** et d'autres groupes terroristes.

La technologie est utilisée pour vérifier les données et fournir aux autorités nationales et aux Nations Unies des informations exactes sur les manifestations, les destructions et les violences commises dans les pays du monde entier. Elle contribue aussi à accroître la transparence.

Par exemple, la généralisation progressive des versements de salaire par virements électroniques a contribué à réduire les retards de paiement et les vols de salaire, problèmes les plus communs auxquels sont exposés les travailleurs migrants. En 2014, l'**Arabie saoudite** et **Oman** ont accru le nombre d'entreprises utilisant de tels systèmes, suivant l'exemple donné par les **Émirats arabes unis.**

En 2014, la corruption sévissait dans diverses sociétés, trop nombreuses, et un nombre trop grands de dirigeants peu scrupuleux s'en servaient pour affermir leur emprise sur le pouvoir. **La reconnaissance croissante de la corrélation entre la corruption, les violations des droits de l'homme et la gouvernance répressive est la troisième tendance relevée dans les présents rapports.**

En **Russie**, la corruption était largement répandue au sein de l'exécutif, du législatif et du judiciaire, à tous les niveaux du gouvernement. Elle se manifestait notamment par le versement de pots-de-vin aux fonctionnaires, le mésusage de ressources budgétaires, le vol de biens de l'État, les dessous-de-table dans les marchés publics, l'extorsion et l'abus de fonctions officielles pour se procurer des avantages personnels.

En **Chine**, malgré une campagne anti-corruption à haute visibilité, la corruption a continué de sévir largement. De nombreux cas se sont présentés dans des domaines fortement réglementés par l'État, tels que l'utilisation des terres, les biens fonciers, le secteur minier et le développement de l'infrastructure. Des citoyens et des membres de la société civile encourageant des efforts indépendants de lutte contre la corruption ont été eux-mêmes poursuivis en justice. Par exemple, au cours de l'année 2014, le gouvernement a condamné au moins 10 personnes associées au Nouveau mouvement des citoyens pour des activités visant à promouvoir la transparence et la bonne gouvernance.

Au **Venezuela**, la corruption a réduit l'efficacité des forces de sécurité et miné l'indépendance de l'appareil judiciaire. Le gouvernement a fréquemment mené des enquêtes sur ses adversaires politiques et lancé des poursuites judiciaires à leur encontre en les accusant de corruption pour les harceler, les intimider et les emprisonner.

À **Sri Lanka**, le népotisme et le favoritisme ont continué de sévir, les personnes loyales au parti alors au pouvoir bénéficiant de conditions de faveur dans l'attribution de postes de haut niveau dans l'administration gouvernementale et les entreprises. Au cours de la période précédant les élections de janvier 2015, les messages anti-corruption sont devenus la marque de la campagne politique de l'opposition, qui a remporté la victoire.

De même, au **Nigeria**, une corruption généralisée a continué librement d'affaiblir la gouvernance, de porter préjudice à l'économie nationale et de réduire la capacité du pays à protéger sa population et à combattre Boko Haram de manière efficace. Bien que la loi prévoie des sanctions pénales contre la corruption, le gouvernement sortant, qui a perdu les élections de mars 2015, n'appliquait pas les dispositions en vigueur efficacement, et les fonctionnaires se livraient fréquemment à des pratiques corrompues avec impunité.

Le test ultime pour tout pays, s'agissant du respect des droits de l'homme et de la démocratie, est l'aptitude à se considérer d'un œil critique, à se tenir responsable et à agir pour résoudre les difficultés et remédier aux imperfections en appliquant une politique permanente de réforme de manière transparente. Les États-Unis doivent eux aussi se conformer à leurs obligations en matière de droits de l'homme. Nous n'incluons pas dans le présent rapport de considérations sur notre propre comportement étant donné que nous ne saurions être des observateurs objectifs de nous-mêmes, mais nous accueillons volontiers l'examen de groupes de défense des droits de l'homme, d'autres gouvernements et d'organisations multilatérales. Nous sommes conscients des conseils de la société civile intérieure et internationale sur les améliorations que nous pouvons apporter dans le domaine et prenons ces conseils au sérieux. En 2014, nous avons entrepris de vastes consultations multiorganisations avec des organisations intérieures de la société civile et de défense des droits de l'homme, en préparation de la soumission de notre second rapport au titre de l'examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2015.

Notre attachement de longue date à la promotion et à la défense des droits de l'homme se reflète également dans la publication annuelle des présents *Rapports sur les pratiques des pays en matière de droits de l'homme*.

FAITS SAILLANTS PAR PAYS

Afghanistan

En 2014, l'Afghanistan a connu sa première passation de pouvoir démocratique après des élections présidentielles et provinciales ayant eu lieu le 5 avril, suivie par un second tour des présidentielles le 14 juin. Ce second tour a fait l'objet d'accusations de fraude, qui ont donné lieu à des vérifications de toutes les urnes. Des négociations politiques prolongées entre les candidats à la présidence ont mené à la création d'un gouvernement d'unité nationale avec Ashraf Ghani pour président et Abdullah Abdullah pour chef de l'exécutif, poste nouvellement instauré. L'instabilité s'est maintenue dans le pays où les autorités affrontent toujours une insurrection active. Le problème le plus notable est celui de la poursuite des attaques de civils par des groupes insurgés. Huit journalistes ont été tués au cours de l'année, ce qui a fait de celle-ci la plus meurtrière pour les médias depuis 2001. Les agressions violentes et brutales à l'encontre des femmes ont continué au cours de l'année, y inclus contre les femmes élues à des postes gouvernementaux. Les forces de sécurité se sont livrées à des violations constantes des droits de l'homme.

Azerbaïdjan

En 2014, les violences se sont intensifiées le long de la ligne de contact et de la frontière avec l'Arménie, et les séparatistes, appuyés par l'Arménie, ont continué de contrôler la plupart du Nagorno-Karabakh et sept autres territoires azerbaïdjanais. Du fait du conflit non résolu concernant le Nagorno-Karabakh, plus de 600 000 personnes sont toujours déplacées. Les autorités gouvernementales ont renforcé les restrictions imposées à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, notamment par l'intimidation, l'incarcération sur des chefs d'accusation douteux, et le harcèlement, à l'égard des défenseurs des droits de l'homme, des militants de la société civile et de la presse. Elles ont appliqué diverses mesures pour limiter davantage l'espace de manœuvre des militants et des ONG de défense des droits de l'homme. Du fait de cet environnement et des pressions de plus en plus restrictifs, de nombreuses ONG n'ont pas pu fonctionner et une trentaine, selon les rapports auraient cessé leurs activités, au moins trois organisations ayant fermé leurs bureaux au mois de novembre. Le gouvernement a utilisé le système judiciaire pour imposer des sanctions à la dissidence pacifique et des rapports ont fait état d'un accroissement des arrestations et des détentions arbitraires, de cas d'emprisonnement à motivation politique et de longues périodes de détention provisoire avant procès pour les personnes considérées comme une menace par les agents du gouvernement. Les allégations relatives à une corruption

largement répandue ont continué, bien que le gouvernement ait pris des mesures pour réduire la petite corruption au niveau local.

Bangladesh

Après une série d'accidents tragiques survenus les années précédentes dans des usines du pays, où avaient péri plus de 1 000 ouvriers, le secteur de la confection du Bangladesh a fait cette année l'objet d'une attention sans précédent. De nouvelles coalitions d'entreprises multinationales, d'organisations internationales et de groupes de défense des droits des travailleurs ont œuvré avec le gouvernement du Bangladesh en vue d'améliorer la sécurité au travail dans des milliers d'ateliers de confection. Il subsiste cependant d'importantes préoccupations concernant la liberté d'association et le droit à la négociation collective des travailleurs. Les actes de violence, d'intimidation et de harcèlement à l'égard des militants du travail se sont poursuivis au cours de l'année. Après des mois de troubles et de violences politiques à la fin de l'année 2013, les élections législatives tenues en janvier 2014 ont été entachées d'irrégularités. L'opposition et ses alliés ont lancé une série de grèves violentes avant de boycotter les élections, que le parti au pouvoir a remportées en s'adjugeant plus de la moitié des sièges sans opposition. Certains rapports ont également fait état d'exécutions extrajudiciaires et de disparitions forcées, ainsi que de restrictions imposées à liberté d'expression en ligne et aux médias. Les femmes ont souffert d'un traitement inégal par rapport aux hommes et de nombreux enfants ont été forcés de travailler soit par nécessité économique soit en raison de la traite des personnes. Le peu de respect de l'État de droit a permis à des individus, y inclus à des fonctionnaires, de commettre impunément des violations des droits de l'homme et des abus et a empêché les particuliers de jouir de leurs droits.

Bélarus

Au Belarus, les citoyens sont restés dans l'incapacité de changer de gouvernement par la voie d'élections. Le gouvernement a limité la liberté d'expression, le droit de réunion pacifique, le droit d'association et la liberté de religion ou de croyance. Les autorités ont harcelé les militants de la société civile et les médias indépendants qui se sont vus condamnés à des amendes et à des peines de prison. Dans un système sans freins et contrepoids, des personnes seraient restées incarcérées sous des chefs d'accusation à motivation politique, et le gouvernement n'a pas communiqué d'informations concernant les cas de disparitions de longue date à motivation politique. Les autorités ont harcelé les LGBT, les personnes handicapées, les membres de minorités ethniques et les personnes cherchant à employer la langue bélarussienne, et ont exercé des formes de discrimination à leur égard. Les travailleurs ne pouvaient pas s'associer indépendamment et pouvaient

être mis à pied pour activités syndicales ou politiques, sans moyens de recours ou de redressement efficaces.

Birmanie

En 2014, les violations des droits de l'homme commises dans l'État de Rakhine ont fait figure de contrepoint gravement troublant à la tendance générale au progrès enregistrée depuis 2011. Les civils n'exerçaient toujours pas de contrôle sur les institutions militaires. Le gouvernement n'a pas établi de procédure équitable d'accès aux pleins droits de citoyenneté sur un pied d'égalité et sans discrimination pour les Rohingya. Les autorités de l'État de Rakhine n'ont pas fait d'efforts notables pour aider les Rohingya et les autres membres des minorités musulmanes déplacées par la violence à réintégrer leur foyer et ont continué d'imposer des restrictions disproportionnées à leurs mouvements. Le gouvernement a par ailleurs gravement limité l'accès des services humanitaires à l'État de Rakhine et n'a pas fait grand-chose pour lutter contre les causes profondes de la violence et de la discrimination. Le travail forcé, y inclus celui des enfants, a persisté, encore qu'à un degré moindre que dans le passé. Bien que le recrutement et l'emploi illicites d'enfants soldats se soient poursuivis, les forces armées ont libéré 552 enfants soldats depuis la signature par le gouvernement en juin 2012 d'un plan d'action conjoint avec les Nations Unies, ce qui reflète une accélération des efforts déployés pour mettre fin à ces pratiques. Le gouvernement a maintenu ses efforts d'amélioration du cadre juridique des droits des travailleurs, mais s'est toutefois heurté à un manque notable de capacités en la matière. En 2014, avec les gouvernements des États-Unis, du Japon et du Danemark et l'Organisation internationale du Travail (OIT), le gouvernement birman a lancé l'Initiative de promotion des droits et pratiques fondamentaux du travail au Myanmar. Cette initiative aidera à moderniser le code du travail de la Birmanie, à accroître la conformité aux normes internationales du travail et à appuyer un dialogue robuste entre le gouvernement, les entreprises, les travailleurs et la société civile. Parmi les autres problèmes notables figurent le viol et la violence sexuelle, en particulier dans les zones de conflit, les arrestations à motivations politiques, et une absence générale de l'État de droit ayant pour conséquence la corruption et la pratique largement répandue de confiscation des terres sans indemnisation ni recours adéquats. Les autorités ont continué d'appliquer plusieurs lois limitant la jouissance des libertés d'expression, de réunion pacifique, de religion et de mouvement.

Chine

En 2014, le gouvernement chinois a continué de prendre de manière routinière des mesures de répression et de coercition, notamment à l'encontre d'organisations et

de personnes actives dans le domaine du plaidoyer en faveur des droits civils et politiques et des questions d'intérêt public, de membres de minorités ethniques et de cabinets d'avocats se chargeant de la défense de causes sensibles. Comme les années précédentes, les citoyens n'avaient pas la possibilité de changer de gouvernement et disposaient de recours limités face aux abus des instances gouvernementales. Les autorités ont continué de censurer et d'exercer un strict contrôle du discours public sur l'internet et ont gravement limité les libertés d'expression, de religion, d'association et de réunion pacifique des Ouighours et des Tibétains dans certaines régions. Bien que les autorités aient engagé des poursuites dans plusieurs cas d'abus de pouvoir devant les tribunaux, dans des affaires de corruption en particulier, dans la plupart des cas, c'est le Parti communiste chinois qui a commencé par enquêter et qui a puni les fonctionnaires en appliquant sélectivement et de manière opaque des procédures disciplinaires internes du Parti. Les citoyens qui œuvraient en faveur d'initiatives indépendantes pour lutter contre les abus de pouvoir, pour la transparence et pour la bonne gouvernance ont été eux-mêmes poursuivis en justice. Les carences en matière d'application des normes de sécurité sur les lieux de travail ont continué de constituer des menaces pour la vie et la santé des travailleurs. Une explosion ayant eu lieu au mois d'août dans une usine de la province de Zhejiang a causé la mort de 146 travailleurs, bien que les autorités municipales aient effectué une série d'inspections une semaine auparavant, sans signaler de violations des règlements.

Cuba

En 2014, selon certains rapports, le gouvernement cubain aurait usé de menaces, de voies de fait, d'intimidation et de violentes contre-manifestions organisées par lui face à des dissensions pacifiques, d'actes de harcèlement et de détentions pour limiter les libertés d'expression et de réunion pacifique. La société civile a fait état cette année du plus grand nombre de détentions arbitraires de courte durée des cinq dernières années, se situant à près de 9 000. Dans le contexte de l'annonce publiée le 17 décembre relative au rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba, le gouvernement cubain a libéré 53 personnes considérées par les États-Unis ainsi que par d'autres membres de la communauté internationale comme des prisonniers politiques, et il a exprimé sa volonté d'autoriser un accès élargi des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge. Le gouvernement a continué de bloquer l'accès de la population aux informations non censurées et indépendantes en général, de limiter strictement l'accès à l'internet, et de bloquer certains blogues et sites Web aux quelques Cubains qui ont accès à ce réseau ; à la fin de l'année, toutefois, les autorités cubaines se sont déclarées disposées à envisager d'accroître l'investissement dans les télécommunications sur

l'île, ouvrant ainsi la possibilité d'un élargissement de l'accès à l'internet dans l'avenir dans l'avenir.

République populaire démocratique de Corée

En 2014, le gouvernement a continué d'imposer à sa population de stricts contrôles dans la plupart des domaines de leur existence, en lui refusant notamment l'exercice des libertés d'expression, de réunion pacifique, d'association, de mouvement et de religion ou de croyance. Il a limité l'exercice des droits des travailleurs et a privé les citoyens de la capacité de changer de gouvernement. Les images satellitaires ont corroboré les rapports des transfuges selon lesquels les autorités disposaient d'un réseau de camps de prisonniers politiques où les conditions étaient inhumaines et où les détenus étaient contraints à des travaux forcés et sans espoir d'en sortir vivants. Les transfuges ont continué de faire état d'exécutions publiques, de disparitions, d'arrestations et de détentions arbitraires et de tortures, et des rapports ont signalé que de sévères sanctions étaient infligées aux réfugiés rapatriés. Les réfugiés et les travailleurs ayant traversé la frontière avec la Chine étaient vulnérables au trafic et à l'exploitation. La situation générale des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée a fait l'objet cette année d'un examen particulièrement attentif. Un rapport publié en février par une commission d'enquête établie à Genève en 2013 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a conclu que des violations des droits de l'homme graves, systématiques et largement répandues avaient été commises, et continuaient de l'être, par le gouvernement, ses institutions et ses fonctionnaires. Il est noté dans ce rapport que ces violations constituaient, dans de nombreux cas, des crimes contre l'humanité.

Égypte

En 2014, les atteintes les plus importantes aux droits de l'homme concernaient un emploi excessif de la force par les services de sécurité et la suppression des libertés civiles, notamment des restrictions imposées à la jouissance des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique. Dans la plupart des cas, le gouvernement n'a pas mené d'enquêtes exhaustives sur les violations des droits de l'homme ou a mené des enquêtes qui ont abouti à des acquittements, perpétuant ainsi un climat d'impunité. Il y a eu des procès collectifs, où les éléments de preuve n'étaient pas présentés sur des bases individuelles ; une nouvelle loi a étendu la compétence juridictionnelle des tribunaux militaires aux populations civiles, et les détentions provisoires prolongées en attente de procès sont devenues plus communes. Les autorités ont arrêté des milliers de citoyens participant à des manifestations contre le gouvernement, notamment des militants laïcs et islamiques ayant violé une loi restrictive sur les manifestations. Des groupes

terroristes ont lancé des attentats meurtriers contre des cibles gouvernementales, civiles et de sécurité dans tout le pays, notamment des écoles, des lieux de culte et des transports publics.

Irak

Le contrôle exercé sur les forces de sécurité a été irrégulier et la détérioration de la situation de sécurité a mené à une résurgence des milices chiites, qui ont opéré très généralement en marge de l'autorité du gouvernement irakien. C'est l'EIIL qui a commis la grande majorité des atteintes graves aux droits de l'homme. Le groupe a ciblé systématiquement et de manière généralisée les membres officiels du gouvernement et des services de sécurité ainsi que des civils, en particulier des chiites, des membres de minorités religieuses et ethniques, des femmes et des enfants. Les Nations Unies ont estimé à plus de deux millions le nombre de personnes déplacées depuis janvier pour l'ensemble du pays. La crise humanitaire s'est aggravée en juillet et août, période durant laquelle l'EIIL a commis des violences sexistes, violé des femmes et des enfants, recruté des enfants soldats et détruit des ouvrages d'infrastructure civile. Des rapports de plus en plus nombreux ont signalé la commission de violences et d'actes criminels par des milites chiites et par des volontaires des comités populaires de mobilisation. Les violations commises par les combattants volontaires comprendraient selon les rapports des enlèvements, des cas d'extorsion et des assassinats. Au nombre des autres problèmes en matière de droits de l'homme signalés en 2014 figurent les limites imposées aux libertés d'expression et de réunion pacifique, les violences et le harcèlement à l'encontre des journalistes, et les limites relatives à la liberté de religion. La corruption largement présente à tous les niveaux du gouvernement et de la société a exacerbé le manque de protection efficace des droits de l'homme en Irak.

Nigeria

Au cours de l'année, Boko Haram a lancé dans tout le pays de nombreux attentats contre des cibles gouvernementales et civiles qui ont causé des milliers de morts et de blessés ainsi qu'une destruction à grande échelle, des déplacements intérieurs de population et l'exode de plus de 100 000 personnes qui se sont réfugiées dans les pays voisins. Le groupe terroriste a recruté et enrôlé de force des enfants soldats et a revendiqué la responsabilité d'attentats coordonnés dans diverses villes de l'État de Borno. Trois attaques distinctes à l'explosif à Abuja et dans ses faubourgs ont fait près de 150 morts ; une attaque à l'explosif à Jos, dans l'État du Plateau, a tué au moins 118 personnes et plusieurs autres attaques dans l'État de Kaduna en ont fait environ 80. En réponse à Boko Haram, et parfois aux crimes de droit commun, les services de sécurité auraient commis des exécutions extrajudiciaires, des

tortures, des viols et des détentions arbitraires, maltraité des détenus et détruit des biens. Le pays a également souffert de violences sociétales largement répandues, notamment de violences ethniques, régionales et religieuses. L'impunité est restée généralisée à tous les niveaux du gouvernement et rares ont été les personnes qui ont eu à répondre de leurs actes, abus divers et corruption, devant la justice. Selon des ONG, le groupe d'autodéfense dénommé Civilian Joint Task Force a continué de recruter des enfants et d'assassiner des personnes soupçonnées d'appartenir à Boko Haram. Au nombre des autres violations graves des droits de l'homme figuraient les atteintes aux droits des citoyens à la vie privée, et aux libertés d'expression, de réunion pacifique, de religion et de mouvement. Les violences à l'égard des femmes, l'exploitation sexuelle des enfants, la discrimination fondée sur l'orientation et l'identité sexuelles, l'appartenance ethnique, l'origine nationale, la religion et le handicap, ainsi que le travail forcé et servile ont continué de constituer de graves problèmes tout au long de l'année.

Ouzbékistan

Les problèmes les plus graves relatifs aux droits de l'homme signalés en Ouzbékistan comprenaient des allégations de torture et de mauvais traitement de détenus par les forces de sécurité, des restrictions de grande envergure à l'exercice de la liberté de religion, et l'incapacité de changer de gouvernement par le biais d'élections. Les fonctionnaires gouvernementaux se livraient souvent à des actes de corruption avec impunité et les autorités soumettaient les militants des droits de l'homme, les journalistes et les autres personnes critiques du gouvernement, ainsi que les membres de leur famille, à un harcèlement et à des poursuites et à des détentions à motivations politiques. Les restrictions imposées aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association, ainsi qu'à la société civile, sont restées de graves problèmes tout au long de l'année. Si le travail des enfants organisé par les autorités a connu une diminution notable lors de la récolte annuelle du coton de 2014, le gouvernement a continué de mobiliser de force des adultes pour la récolte de cette culture.

Pakistan

Au Pakistan, une large gamme de graves problèmes relatifs aux droits de l'homme a persisté durant toute l'année, avec notamment des carences de l'État de droit et des allégations d'exécutions extrajudiciaires. Le harcèlement de journalistes et l'autocensure ont continué, des attaques à haute visibilité ayant eu lieu contre des journalistes et des organisations de médias. Les pratiques des autorités et les lois ont limité la jouissance de la liberté de religion, en particulier pour les minorités confessionnelles, ainsi que celle des libertés de réunion pacifique et de mouvement. Au nombre des autres problèmes relatifs aux droits de l'homme

signalés figuraient des cas allégués de disparitions, de tortures et de fréquentes violences collectives et sectaires. La corruption au sein des instances gouvernementales et de la police, ainsi que le viol, les violences domestiques, les crimes dits « d'honneur » et la discrimination à l'égard des femmes et des filles sont restés de graves problèmes. Une traite des personnes largement répandue, y inclus des cas de travail forcé et servile ainsi que de maltraitance et d'exploitation sexuelle d'enfants ont persisté. La plupart de la population active du pays n'est pas couverte par des règlements fédéraux du travail de quelque sorte que ce soit, et le respect des droits des travailleurs est resté minime. Les atteintes aux droits de l'homme ont rarement été sanctionnées, ce qui encourage une culture d'impunité. Les violences, les abus et l'intolérance sociale et religieuse de la part d'organisations militantes et d'autres acteurs non gouvernementaux ont contribué à une culture d'anarchie dans certaines zones du pays.

Russie

En février, les forces armées russes ont pénétré illégalement sur la péninsule de Crimée, en Ukraine, puis ont occupé et tenté « d'annexer » ce territoire en mars. Des milliers de morts et de blessés dans la population civile ainsi que des violations des droits de l'homme largement répandues ont été attribués aux séparatistes appuyés par la Russie dans l'est de l'Ukraine et aux autorités russes d'occupation en Crimée. Le conflit en Ukraine a également produit des désordres le long de la frontière russe, marqués par plusieurs enlèvements notoires de ressortissants ukrainiens et par des mouvements non limités de militants séparatistes ukrainiens et de troupes russes entre les deux pays. Le gouvernement russe a adopté de nouvelles lois répressives et employé les lois en vigueur de manière sélective pour harceler, discréditer, emprisonner et détenir des membres d'entités ayant mené des activités critiques des autorités russes. Les personnes et les organisations qui déclaraient leur soutien au gouvernement ukrainien ou leur opposition aux activités du gouvernement russe en Ukraine ont été tout particulièrement affectées. Le gouvernement a également continué d'exercer des discriminations contre les LGBT, certaines minorités religieuses et ethniques et les travailleurs migrants et d'engager à leur encontre des poursuites politiquement motivées. Selon des rapports, les autorités auraient eu recours à diverses tactiques allant de l'annulation de réservations de locaux à de multiples alertes à la bombe, pour perturber les réunions de LGBT et pour intimider les organisateurs et les participants. Le conflit opposant dans le nord du Caucase les forces gouvernementales, les insurgés, les militants islamistes et les groupes criminels a donné lieu à de nombreuses violations des droits de l'homme et à une dégradation générale de l'État de droit. Le pays a également souffert d'une corruption largement répandue.

Soudan

Au Soudan, parmi les atteintes aux droits de l'homme et les abus figuraient ce que l'on a signalé comme étant des bombardements délibérés et aveugles de zones civiles et des attaques armées contre des civils au Darfour et dans les Deux Régions, des attaques contre des installations humanitaires et des exécutions sommaires. Les affrontements des forces gouvernementales, des milices armées par le gouvernement et des mouvements rebelles du Darfour ont fait un grand nombre de morts dans tous les camps. L'opposition armée a effectué des tirs d'artillerie contre des cibles civiles qui ont fait des morts et des blessés dans la population de la zone des Deux Régions. En janvier, le président Bashir a annoncé l'organisation d'un Dialogue national pour débattre des réformes démocratiques avec les parties de l'opposition et la société civile ; toutefois, le gouvernement n'a pas encore instauré un environnement propice à un dialogue ouvert, inclusif et global et il a arrêté de membres de l'opposition et de la société civile.

Soudan du Sud

En 2014, le conflit interne a continué de s'aggraver au Soudan du Sud, ce qui a abouti à l'une des pires crises humanitaires mondiales et à de nombreuses violations des droits de l'homme. Les affrontements entre les forces gouvernementales et celles de l'opposition, ayant à sa tête l'ancien vice-président Riek Machar Teny, ont donné lieu à des violences généralisées, notamment à des assassinats ciblant les membres de certains groupes ethniques, et à une instabilité politique. Les forces des deux camps ont ciblé des populations civiles et les négociations de paix n'avaient toujours pas abouti à la fin de l'année, le conflit ayant déplacé plus de 1,5 million de personnes. Tout au long de l'année, les forces de sécurité et de l'opposition ont commis des violations des droits de l'homme et des abus, notamment des assassinats et des viols. Le gouvernement a également intimidé et harcelé des membres de la société civile, des journalistes et des personnalités politiques de l'opposition. Les restrictions des libertés d'expression et d'association ont continué de constituer un grave problème. Le gouvernement a limité les mouvements de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et des ONG, et les attaques et le harcèlement contre les membres de la mission et les travailleurs d'ONG se sont multipliés. La violence et la discrimination à l'égard des femmes et des enfants étaient largement répandues, la corruption était omniprésente et l'impunité était toujours un problème majeur.

Syrie

Bien que le régime autoritaire du président Bashar Assad gouverne la Syrie depuis 2000, on assiste à une prolifération des groupes armés dans de grandes parties du

territoire, dans le cadre d'une guerre civile ayant éclaté en 2012. Le conflit, qui faisait suite à des manifestations pacifiques contre la corruption du régime, la dictature et les violations des droits de l'homme, s'est poursuivi tout au long de l'année 2014. Le 29 juin, l'EIIL a annoncé l'établissement d'un « califat » islamique en Irak et en Syrie, ayant son siège à Raqqa. Le régime Assad a continué d'employer une force meurtrière contre des villes, des quartiers résidentiels et des ouvrages d'infrastructure civile, notamment des écoles, des hôpitaux, des mosquées, des églises et des maisons dans tout le pays. Au 1er novembre, il y avait plus de 3,2 millions de réfugiés inscrits auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans les États voisins et en Afrique du Nord, et une estimation conservatrice situait le nombre de personnes déplacées dans le pays à plus de 7,6 millions. Selon les rapports, le régime Assad aurait continué de pratiquer la torture et le viol à grande échelle, y inclus à l'encontre d'enfants, de commettre des massacres et des déplacements forcés, et d'affamer des groupes de population. Le gouvernement a rigoureusement empêché les citoyens d'exercer leurs libertés civiles et la corruption était endémique. Les restrictions imposées dans le domaine des libertés de religion et de mouvement ont été maintenues et le régime a constamment limité l'accès des prestataires de soins médicaux aux personnes qui en avaient un besoin crucial. Des rapports ont fait état d'un accroissement de la traite des personnes, du recrutement forcé et de l'emploi d'enfants dans le conflit et de mariages forcés de femmes et de filles à des fins d'esclavage sexuel pour les combattants de l'EIIL. L'impunité était omniprésente et profondément ancrée au sein des forces de sécurité ainsi que dans les autres secteurs gouvernementaux, et le régime aurait fréquemment abrité dans ses rangs des personnes ayant commis des violations et les aurait encouragées à en commettre. L'EIIL et des groupes terroristes armés ont également commis une large gamme de violations, notamment des massacres, des bombardements, des exécutions sommaires, des expulsions de domicile fondées sur l'identité confessionnelle, et des décapitations de journalistes et d'agents humanitaires étrangers.

Thaïlande

Le 22 mai, par un coup d'État sans effusion de sang, des dirigeants des forces armées et de la police ayant pris le nom de Conseil national pour la paix et l'ordre (CNPO) et dirigés par le général Prayut Chan-Ocha, ont renversé le gouvernement intérimaire ayant à sa tête Yingluck Shinawatra du parti politique Puea Thai. Les putschistes ont abrogé la Constitution (à l'exception des dispositions relatives à la monarchie), suspendu le parlement, maintenu la loi martiale imposée deux jours auparavant, le 20 mai, et émis de nombreux décrets limitant strictement l'exercice des libertés civiles. Les restrictions portaient notamment sur la liberté

d’expression, la liberté de réunion pacifique et les libertés de la presse. Le CNPO a convoqué et détenu, sans accusation, plus 900 dirigeants politiques, enseignants, journalistes et d’autres personnes, dont beaucoup ont été maintenus en garde à vue jusqu’à une semaine. Le 22 juillet, le CNPO a promulgué une constitution provisoire et le 31 juillet il a nommé les membres d’une Assemblée législative nationale qui, le 21 août, ont choisi à l’unanimité pour premier ministre le général Prayut Chan-Ocha, auteur du putsch et commandant des forces armées.

Turkménistan

Au Turkménistan, au nombre des graves problèmes des droits de l’homme figuraient, selon les rapports, les arrestations arbitraires, la torture et les limites imposées à l’exercice des libertés de religion, d’expression, de réunion pacifique et de mouvement. Les citoyens n’avaient pas la possibilité de changer de gouvernement par le biais d’élections libres et régulières. Figuraient parmi les autres problèmes le déni du droit à une procédure régulière, la discrimination à l’égard des femmes et les restrictions imposées en matière de libre association des travailleurs. Le gouvernement a continué de censurer les journaux et d’interdire la publication des vues de l’opposition politique ou de toute critique du président de la République. Les journalistes turkmènes et les correspondants des médias étrangers pratiquaient l’autocensure par crainte de représailles des autorités. La loi caractérise comme trahison toute opposition au gouvernement et le pouvoir judiciaire était subordonné au pouvoir exécutif. Les groupes de l’opposition et certaines organisations internationales ont indiqué que le gouvernement détenait des prisonniers politiques. Les fonctionnaires de l’État, y inclus ceux des services de sécurité, se livraient à la corruption et commettaient des violations des lois en toute impunité.

Venezuela

Les forces de sécurité et des groupes armés favorables au gouvernement ont commis des violations des droits de l’homme à l’encontre de participants aux manifestations générales ayant eu lieu dans tout le pays, notamment de février à mai. Des rapports ont fait état d’usage de la force pour disperser les manifestations anti-gouvernementales, de détention arbitraire, de torture et d’incarcération de manifestants. Le gouvernement a arrêté et emprisonné plusieurs personnalités de l’opposition, bloqué et coopté des organisations de médias, et harcelé et intimidé des journalistes tout au long de l’année au moyen de menaces, d’amendes, de saisies de biens, de règlements arbitraires et d’enquêtes criminelles. Les autorités se sont servies de l’appareil judiciaire pour intimider et poursuivre de manière sélective des dirigeants d’entités politiques, d’organisations de la société civile, de syndicats et d’entreprises ayant critiqué les politiques ou les actions du

gouvernement. Les actions du gouvernement ont également fait obstacle à l'exercice de la liberté d'expression et limité les libertés de la presse.

Viet Nam

Le 1er janvier 2014, le gouvernement vietnamien a signé et promulgué d'importants amendements à la Constitution, notamment un chapitre consacré aux droits de l'homme, mais il n'a pas encore promulgué les lois d'application relatives à ce chapitre. En 2014, les problèmes les plus notables en matière de droits de l'homme restaient les strictes limitations de l'exercice des droits politiques, notamment celles qui réduisaient l'aptitude des citoyens à exercer leurs libertés civiles. Le gouvernement a limité les libertés de religion, de réunion pacifique, d'association et de mouvement, a réprimé la dissension, a restreint la liberté d'expression en ligne et la liberté de la presse, et a continué de limiter les droits à la vie privée. Bien que le nombre d'ONG indépendantes ait connu une augmentation substantielle, avec une certaine tolérance de la part des autorités, le gouvernement a continué d'imposer de stricts contrôles à l'enregistrement des ONG, notamment des organisations de défense des droits de l'homme. La police a continué de maltraiter les suspects lors de leur arrestation et de leur détention ; le droit à un procès équitable n'a pas été respecté ; et l'appareil judiciaire manquait de transparence et d'indépendance, les décisions judiciaires étant régulièrement affectées par des influences politiques et économiques.